

## Déroulement de la demande de compensation des inégalités

Au niveau de la formation initiale (CFC), la compensation des inégalités est réglée par la loi. La base légale fait défaut pour la formation professionnelle supérieure. La Confédération (SEFRI) a donc édicté un aide-mémoire qui reprend en principe la réglementation de la formation initiale. Cet aide-mémoire sert de base.

L'objectif de la compensation des inégalités est de trouver des mesures, qui permettent d'éliminer les désavantages lors des examens.

Chaque demande de compensation des inégalités doit être examinée et approuvée par la commission d'examen. Ce processus prend du temps. Nous vous prions donc de soumettre votre demande de compensation des inégalités le plus tôt possible. Idéalement, il ne faut pas attendre l'inscription.

Vous trouverez la notice auprès du SEFRI sous [Candidats et diplômés \(admin.ch\)](#) et là sous Compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap. La notice est également disponible auprès l'Association Suisse des fleuristes sous [Examen professionnel pour les fleuristes \(florist.ch\)](#).

Comme indiqué dans la notice, vous devez déposer une demande concrète de compensation des inégalités avec votre requête.

La demande est un document avec votre adresse comme expéditeur. Vous y indiquez ce dont vous avez besoin (p. ex. plus de temps) et pour quelle partie de l'examen (p. ex. pour l'examen écrit d'économie d'entreprise). La demande doit également être concrète. « Plus de temps » n'est pas assez concret. Le temps supplémentaire nécessaire doit être clair (par exemple, 10 minutes par heure d'examen ou 20 % de temps supplémentaire).

Pour cette demande, il faut une preuve, une attestation.

Cette attestation doit être établie par un médecin ou une autorité (p. ex. l'autorité scolaire cantonale).

Si vous possédez des documents relatifs à une compensation des inégalités que vous avez déjà reçue, par exemple pour la procédure de qualification, veuillez également les envoyer.

Veuillez envoyer la demande, y compris la demande et l'attestation, par e-mail à [weiterbildung@florist.ch](mailto:weiterbildung@florist.ch).

Veuillez également envoyer votre diplôme CFC ainsi que les certificats de travail qui attestent votre expérience professionnelle.

Dès réception, la commission d'examen examine votre dossier dans les meilleurs délais. Ce processus peut durer jusqu'à quatre semaines.

Vous recevrez la décision de la commission d'examen par courrier.